



**Conseils d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale

2 novembre 2023

Original : anglais

Première session ordinaire de 2024

Du 29 janvier au 2 février 2024, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Audit interne et investigation**Fonds des Nations Unies pour la population****Plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027***Résumé*

Le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel de 2024-2027 a été préparé conformément à la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2024/1) et aux décisions pertinentes suivantes du Conseil d'administration ainsi qu'à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le plan présente l'approche stratégique de la planification de l'évaluation et détaille les évaluations centralisées et décentralisées des programmes proposées pour le FNUAP, ainsi que des informations sur les coûts, les principaux risques et les dispositions en matière d'établissement de rapports.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- (a) *se féliciter de* la pertinence et de l'utilité du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel de 2024-2027 ;
- (b) *reconnaître* le processus transparent et participatif entrepris dans l'élaboration du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel de 2024-2027 ; et
- (c) *approuver* le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel de 2024-2027.

Table des matières

I.	Contexte et objectif du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027	3
II.	Caractère intentionnel et utilisation des évaluations	3
III.	Approche stratégique de la planification des évaluations.....	4
A.	Principes fondamentaux et normes d'évaluation	4
B.	Critères de sélection des évaluations inclus dans le plan.	4
C.	Processus consultatif suivi pour l'élaboration du plan.....	5
D.	Réactivité à l'évolution des besoins.....	5
IV.	Évaluations centralisées	6
V.	Évaluations décentralisées au niveau des programmes	8
VI.	Ressources attendues pour l'évaluation.....	9
A.	Ressources humaines	10
B.	Ressources financières.....	10
VII.	Risques	12
VIII.	Rapports	12

I. Contexte et objectif du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027

1. Le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel 2024-2027 est préparé conformément à la politique d'évaluation du FNUAP, au plan stratégique du FNUAP 2022-2025, à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et au pacte de financement.

2. L'objectif du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel est de fournir un cadre cohérent pour guider le commissionnement, la gestion et l'utilisation des évaluations au FNUAP. Le plan fournit une base pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des évaluations centralisées prévues, ainsi que des évaluations décentralisées de programmes. Les évaluations centralisées incluses dans le plan seront présentées au Conseil d'administration ou aux parties prenantes concernées, conformément à la politique d'évaluation.

3. Le plan doit être considéré comme flexible et réactif à l'évolution du contexte dans lequel le FNUAP travaille. Il sera donc révisé, si nécessaire, afin de garantir qu'il reste pertinent pour l'organisation et pour atteindre ses trois résultats transformateurs. Pour faciliter une approche équilibrée entre la couverture stratégique et l'utilité de l'évaluation, le plan couvre quatre années. Des propositions fermes d'évaluation sont présentées pour 2024-2025, tandis que des propositions indicatives d'évaluation sont présentées pour 2026-2027 et doivent être validées en 2025.

Champ d'application et couverture du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027

4. Le plan couvre deux catégories d'évaluations et d'autres exercices d'évaluation, tels que définis dans la politique d'évaluation :

- (a) *Évaluations centralisées*, commandées par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) ;
- (b) *Évaluations décentralisées*, commandées par les bureaux de pays et régionaux, ainsi que par les unités administratives du siège.

5. Le FNUAP s'engage pleinement à soutenir les mécanismes d'évaluation à l'échelle du système ainsi que les évaluations interinstitutionnelles et conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, tant au niveau centralisé que décentralisé. C'est pourquoi ce plan inclut également ces typologies d'évaluations.

II. Caractère intentionnel et utilisation des évaluations

6. Les résultats de l'évaluation sont utilisés pour améliorer les performances de l'organisation et du système des Nations Unies en vue de la réalisation de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi que de la mise en œuvre accélérée de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs de développement durable.

7. Le FNUAP cherche à renforcer la responsabilité au regard des résultats et à s'assurer que les conclusions de l'évaluation contribuent à une prise de décision éclairée et fondée sur des données probantes, et qu'elles alimentent l'apprentissage organisationnel en vue d'une programmation plus efficace. Les résultats devraient éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des plans et politiques opérationnels et normatifs, incluant la mise en œuvre et l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, la conception du prochain plan stratégique du FNUAP pour 2026-2029, ainsi que l'élaboration des documents de programmes de pays et régionaux.

8. L'utilisation des résultats de l'évaluation est un élément essentiel du processus d'évaluation ainsi qu'une responsabilité partagée entre l'administration et le BIE. Pour faciliter son utilisation, une évaluation doit être pertinente, opportune, ciblée et communiquée efficacement. Le BIE mène délibérément ses évaluations de manière participative et consultative avec des groupes de référence établis afin d'améliorer l'utilisation des résultats dès le début de chaque exercice, tout en garantissant

son indépendance, son objectivité et sa crédibilité. En outre, des réponses formelles de l'administration à toutes les évaluations achevées sont demandées et les produits des connaissances générés par les évaluations sont partagés et diffusés par le biais de diverses plateformes de gestion des connaissances.

III. Approche stratégique de la planification des évaluations

A. Principes fondamentaux et normes d'évaluation

9. Les principes directeurs de l'évaluation au FNUAP découlent de la politique d'évaluation, des décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, de l'engagement de la direction exécutive du FNUAP à entretenir une culture des évaluations, ainsi que des normes et du code de conduite du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

10. L'élaboration du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel est guidée par l'ensemble des principes et des normes énoncés dans la politique d'évaluation ; elle s'appuie en particulier sur les éléments suivants :

(a) *Les valeurs universellement partagées* d'équité, de justice, d'égalité de genre et de respect de la diversité sont à la base de toutes les évaluations. En outre, les évaluations prennent en considération des facteurs et des caractéristiques souvent associés à la discrimination et à l'exclusion, notamment le genre, l'âge, la culture, l'origine ethnique, la race, la langue, la religion, le handicap, le lieu de résidence, le statut migratoire, le statut socio-économique et l'état de santé. Les évaluations examinent également les intersections et l'intersectionnalité des facteurs affectant le développement d'une personne ;

(b) *Engagement des parties prenantes et développement des capacités*. L'engagement en faveur du développement des capacités nationales en matière d'évaluation se concrétise par des partenariats qui favorisent l'appropriation locale et valorisent les connaissances locales, y compris celles des jeunes. L'appropriation locale permet de respecter les principes d'équité, de ne laisser personne pour compte, de non-discrimination et d'égalité de genre du plan stratégique. Les évaluations adoptent des approches inclusives, dont un engagement significatif des jeunes, des personnes handicapées ainsi que des communautés autochtones et marginalisées, et intègrent des dimensions sociales et environnementales.

B. Critères de sélection des évaluations inclus dans le plan.

11. Les critères de sélection suivants, dans l'ordre de priorité établi dans la politique d'évaluation, ont été utilisés pour guider la sélection des évaluations centralisées et décentralisées :

Tableau 1

Critères	Questions clés
Clarté de l'utilisation prévue pour la prise de décision stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation portera-t-elle sur des questions d'importance stratégique qui contribuent à la réalisation du plan stratégique ou du programme régional/de pays ? ▪ Le sujet de l'évaluation est-il prioritaire ? ▪ L'environnement externe/interne a-t-il changé de manière significative ? ▪ Le sujet est-il lié à une réponse humanitaire ou à une crise prolongée ?
Risque associé au sujet, y compris la périodicité des efforts pour éviter des phases prolongées sans attention évaluative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existe-t-il des facteurs humanitaires, politiques, économiques, financiers, structurels ou organisationnels qui présentent un risque potentiellement élevé de non-réalisation des résultats ou pour lesquels des données probantes supplémentaires sont nécessaires à la prise de décision par l'administration ?
Possibilité d'évaluation à l'échelle du système, interinstitutionnelle ou conjointe, ou de contribution stratégique/synergie avec les évaluations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation offre-t-elle la possibilité d'évaluer conjointement avec d'autres partenaires (équipes de pays des Nations Unies, gouvernements nationaux, donateurs, etc.) ou de contribuer à une évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la coordination ? ▪ Existe-t-il des complémentarités avec les plans d'évaluation d'autres organismes des Nations Unies et de partenaires ?
Investissements importants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le sujet représente-t-il un investissement important par rapport au portefeuille d'activités du FNUAP ? La demande émane-t-elle d'un donateur ?

Faisabilité de la mise en œuvre de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluabilité de l'intervention est-elle suffisante pour mener une évaluation approfondie susceptible de fournir des conclusions, des recommandations et des enseignements solides ? ▪ Le bureau de commissionnement dispose-t-il des ressources nécessaires pour mener ou gérer une évaluation de qualité dans les délais impartis ?
Lacunes dans les connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation contribuera-t-elle à combler une lacune vitale dans les connaissances relatives au domaine thématique ou à l'efficacité organisationnelle du FNUAP ?
Engagements formels envers les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parties prenantes demandent-elles l'évaluation (par exemple, en raison des exigences de donateurs dans le cadre d'accords de cofinancement ou parce que les pays partenaires demandent l'évaluation pour alimenter les programmes de pays) ? ▪ La demande d'évaluation peut-elle être satisfaite par le biais d'une évaluation déjà planifiée ou d'une évaluation groupée ?*
Innovation susceptible d'être reproduite et étendue.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une évaluation fournirait-elle les données probantes nécessaires pour identifier les facteurs de réussite d'une intervention innovante et déterminer la faisabilité de sa reproduction ou de son extension ? L'intervention est-elle un projet pilote et/ou une initiative innovante ?

* Une évaluation groupée consiste en un groupe d'évaluations de programmes ou de projets combinées en une seule évaluation. Les programmes ou projets regroupés doivent partager une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : domaine thématique, zone géographique d'intervention, partenaire fournisseur de ressources, type de crise, entre autres. Outre les gains d'efficacité potentiels, les évaluations groupées permettent d'analyser les points communs et les différences entre des projets ou des programmes similaires, ce qui peut aider à identifier les facteurs essentiels de réussite et les risques potentiels associés aux interventions futures et en cours.

C. Processus consultatif suivi pour l'élaboration du plan.

12. Le BIE a suivi deux étapes clés pour identifier (a) les priorités stratégiques d'évaluation concernant le plan stratégique du FNUAP, 2022-2025 ; et (b) les lacunes en matière de connaissances pour lesquelles des évaluations centralisées apporteront une valeur ajoutée :

(a) Sur la base du plan d'évaluation quadriennal budgétisé (2022-2025), le BIE a réalisé une analyse des lacunes en matière de données probantes, en évaluant la couverture des évaluations centralisées gérées au cours de la période 2018-2023 par rapport aux plans stratégiques correspondants. Conformément à l'ampleur croissante et à la progression correspondante du portefeuille du FNUAP en matière de réponse humanitaire, l'analyse a également illustré le besoin grandissant de données probantes issues des évaluations des réponses humanitaires ;

(b) Des consultations présentant le projet de plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel ont été organisées avec le Comité exécutif du FNUAP et les cadres dirigeants au siège et au niveau régional, le Comité consultatif de surveillance et le Conseil d'administration. Des consultations ont également été entreprises avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'identifier d'éventuelles évaluations conjointes, interinstitutionnelles et à l'échelle du système.

D. Réactivité à l'évolution des besoins

13. Le FNUAP opère dans un paysage de développement dynamique et changeant. En particulier, les Objectifs de développement durable, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le programme de réforme des Nations Unies, les nouveaux types de partenariats de développement et, au sein du FNUAP, le plan stratégique 2022-2025 en cours, exigent des changements dans le mode de fonctionnement de l'organisation. En outre, les défis sans précédent créés par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont rendu les données probantes d'évaluation plus importantes que jamais pour assurer une relance en toute connaissance de cause après la pandémie et au-delà. Dans ce contexte, des évaluations opportunes, pertinentes et de bonne qualité seront importantes pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et tirer des enseignements. Parallèlement, la maturation de la fonction d'évaluation et le renforcement progressif des systèmes et des capacités d'évaluation, comme vérifié par l'examen indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation du FNUAP en 2023, permettent de diversifier l'éventail des évaluations menées à tous les niveaux, afin de mieux répondre aux besoins en matière d'enseignements et de responsabilisation. C'est pourquoi l'élaboration du plan a été guidée par les besoins évolutifs suivants :

(a) *Cohérence des Nations Unies en matière d'évaluation.* Dans le cadre de leur engagement en faveur de la réforme du système de développement des Nations Unies, les organismes du système des Nations Unies cherchent à évaluer conjointement leurs efforts communs, en particulier dans le contexte de programmes conjoints ou d'objectifs à l'échelle du système. Le FNUAP s'est engagé à poursuivre son engagement stratégique en ce qui concerne les initiatives d'évaluation conjointes, interinstitutionnelles ou à l'échelle du système. Il peut s'agir de gérer ou de réaliser des évaluations et des synthèses conjointes et interinstitutionnelles, de participer à des initiatives d'évaluation à l'échelle du système, de s'engager dans des groupes de référence ou d'autres engagements coopératifs. Dans le cadre de ce plan, 15 évaluations centralisées ont été identifiées comme étant à l'échelle du système des Nations Unies ou interinstitutionnelles, et trois comme des évaluations conjointes ;

(b) *Évaluations humanitaires.* La prolifération de crises humanitaires de plus en plus graves et complexes, associée à la pandémie de COVID-19, a obligé un nombre croissant de bureaux extérieurs du FNUAP à s'engager dans des réponses humanitaires. Les approches d'évaluation du FNUAP doivent répondre aux exigences spécifiques de l'évaluation des performances et des enseignements tirés des réponses humanitaires ainsi que d'autres interventions dans des contextes humanitaires. C'est pourquoi une stratégie à deux volets sera appliquée. D'une part, l'accent sera mis davantage sur les performances du FNUAP dans les situations humanitaires. D'autre part, toutes les évaluations centralisées analyseront spécifiquement le continuum développement-humanitaire-paix. En outre, le Bureau indépendant d'évaluation renforcera son engagement dans les partenariats existants pour les évaluations humanitaires, tels que (a) les évaluations interinstitutionnelles des Nations Unies des réponses d'urgence gérées par le Groupe directeur de l'évaluation humanitaire interinstitutions ; (b) le réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) ; (c) le groupe d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies ; et (d) la Coalition mondiale pour l'évaluation de la réponse à la COVID-19 ;

(c) *Utilisation des données probantes d'évaluation existantes par le biais d'une métasynthèse.* Il est important que le FNUAP comprenne et utilise pleinement les enseignements tirés des évaluations centralisées et décentralisées, en particulier en ce qui concerne les questions systémiques et transversales. Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) réalisera donc une métasynthèse afin de recueillir et de partager les connaissances sur les questions transversales, notamment en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies ;

(d) *Utilisation de l'innovation pour améliorer l'évaluation.* Compte tenu de l'évolution des besoins externes et internes en matière de données probantes d'évaluation, ainsi que des défis méthodologiques posés par ces changements, le BIE continuera à diversifier et à adapter ses méthodologies et approches d'évaluation pour faire face à l'évolution rapide des contextes, ce qui inclut l'exploration de l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle responsable et éthique ou d'autres technologies numériques, afin d'améliorer l'évaluation. Il en résultera des évaluations plus diversifiées, innovantes, réactives et pertinentes aux niveaux national, régional et mondial, qui répondront aux besoins de responsabilisation et d'apprentissage du FNUAP.

IV. Évaluations centralisées

14. La liste des évaluations centralisées présentée dans le tableau 1 ci-dessous garantit une couverture complète du plan stratégique du FNUAP. Les évaluations proposées couvrent des éléments clés du plan stratégique, notamment les trois réalisations, ainsi que les voies fondamentales, les produits, les accélérateurs, l'efficacité et l'efficience organisationnelles (EEO), les questions humanitaires et d'autres questions transversales, afin de garantir une évaluation complète des progrès accomplis dans la réalisation des trois résultats transformateurs.

15. Au cours des quatre années couvertes par ce plan, le BIE prévoit de gérer 39 évaluations et exercices d'évaluation centralisés, dont 15 seront des évaluations et autres exercices à l'échelle du système des Nations Unies ou interinstitutionnels¹ et trois seront des évaluations conjointes avec

¹ Les évaluations centralisées comprennent des évaluations thématiques et institutionnelles, ainsi que des exercices de synthèse et de méta-analyse.

d'autres entités des Nations Unies. Au total, 46 % des évaluations proposées au cours des quatre prochaines années seront des exercices conjoints, interinstitutionnels ou à l'échelle du système.

16. Le tableau 1 présente, en résumé, les grands thèmes proposés pour les évaluations centralisées par composantes clés du plan stratégique du FNUAP, ainsi que l'ordre des évaluations sur les quatre années couvertes par le plan.

Tableau 1. Évaluations centralisées proposées, 2024-2027

Plan stratégique	2024	2025	2026	2027
Trois réalisations	Évaluation à l'échelle du système de l'ODD 3 – Plan d'action mondial	Évaluation du programme mondial ESC extrascolaire	Évaluation du Fonds thématique pour la santé maternelle (MHTF – Phase 4, 2024-2027)	Évaluation de la stratégie pour la santé et le bien-être des mères et des nouveau-nés (2023-2030) *
				Évaluation du soutien apporté par le FNUAP à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes
		Évaluation à mi-parcours du programme de partenariat d'approvisionnement du FNUAP (2022-2030)		Évaluation finale du programme de partenariat d'approvisionnement du FNUAP (2022-2030) *
				Évaluation conjointe du programme mondial FNUAP-UNICEF pour mettre fin au mariage des enfants (Phase III – examen à mi-parcours)
				Évaluation de la stratégie du FNUAP en matière de planification familiale (2022-2030) *
	Évaluation à l'échelle du système ONUSIDA (à déterminer)	Évaluation à l'échelle du système ONUSIDA (à déterminer)	Évaluation à l'échelle du système ONUSIDA (à déterminer)	Évaluation à l'échelle du système ONUSIDA (à déterminer)
	Évaluation conjointe du programme commun FNUAP-UNICEF sur l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF)			Évaluation finale conjointe du programme commun FNUAP-UNICEF sur l'élimination des mutilations génitales féminines *
Six produits et six accélérateurs		Évaluation formative du soutien du FNUAP au principe de « Ne laisser personne pour compte »		Évaluation de l'innovation au FNUAP
		Évaluation du soutien du FNUAP au cycle 2020 des données de recensement de la population et du logement		
Humanitaire** β		Évaluation des capacités du FNUAP en matière d'action humanitaire		Évaluation thématique humanitaire (à déterminer)
	Évaluation humanitaire spécifique à une crise (à déterminer)	Évaluation humanitaire spécifique à une crise (à déterminer)	Évaluation humanitaire spécifique à une crise (à déterminer)	Évaluation humanitaire spécifique à une crise (à déterminer)
		Évaluation humanitaire à l'échelle du système - Thématique (à déterminer)		Évaluation humanitaire à l'échelle du système - Thématique (à déterminer)
EEO et transversalité	Évaluation formative du plan stratégique 2022-2025 du FNUAP		Évaluation de l'appui aux politiques du FNUAP	Évaluation des plans stratégiques du FNUAP pour 2018-2026 (sommativité)
Synthèse/ méta-analyse	Synthèse d'évaluations de la Coalition mondiale (piliers partenariats, paix, populations et planète)		Métasynthèse à l'échelle du système (à déterminer)	Métasynthèse à l'échelle du système (à déterminer)
	Métasynthèse à l'échelle du système pour la stratégie des Nations Unies en faveur de la jeunesse (partie 3)	Métasynthèse d'évaluations du FNUAP sur les 3 résultats transformateurs/l'EEO	Métasynthèse à l'échelle du système pour la stratégie des Nations Unies en faveur de la jeunesse (partie 4)	Métasynthèse d'évaluations du FNUAP sur les 3 résultats transformateurs/l'EEO

* À finaliser en 2028

** Les aspects humanitaires sont intégrés dans toutes les évaluations centralisées incluses dans ce plan.

β Une évaluation groupée consiste en un groupe d'évaluations de programmes ou de projets combinées en une seule évaluation. Les programmes ou projets regroupés doivent partager une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : domaine thématique, zone géographique d'intervention, partenaire fournisseur de ressources, type de crise, entre autres.

V. Évaluations décentralisées au niveau des programmes

17. Les évaluations des programmes incluses dans les plans d'évaluation chiffrés, élaborés par les bureaux de pays et les bureaux régionaux et présentés au Conseil d'administration en tant qu'annexe aux documents de programme de pays, ont été incluses dans le plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel.

18. Au total, 66 évaluations de programmes de pays (voir tableau 2) et 6 évaluations de programmes régionaux ont été planifiées dans les six régions du FNUAP (voir tableau 3). En outre, le FNUAP participera à 100 % des évaluations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Tableau 2. Nombre d'évaluations de programmes de pays par région, 2024-2027

Évaluations des programmes de pays	2024	2025	2026	2027	Total
Asie et Pacifique	5	4	5	-	14
États arabes	5	1	3	-	9
Europe de l'Est et Asie centrale	4	1	2	-	7
Afrique du Sud et de l'Est	5	6	4	1	16
Amérique latine et Caraïbes	2	6	4	2	14
Afrique occidentale et centrale	-	1	5	-	6
Total	21	19	23	3	66

Tableau 3. Nombre d'évaluations de programmes régionaux par région, 2024-2027

Évaluations des programmes régionaux	2024	2025	2026	2027	Total
Asie et Pacifique	1	0	0	0	1
États arabes	1	0	0	0	1
Europe de l'Est et Asie centrale	1	0	0	0	1
Afrique du Sud et de l'Est	1	0	0	0	1
Amérique latine et Caraïbes	1	0	0	0	1
Afrique occidentale et centrale	1	0	0	0	1
Total	6	0	0	0	6

VI. Ressources attendues pour l'évaluation

19. Une fonction d'évaluation efficace nécessite des investissements sûrs, prévisibles et adéquats en ressources financières et humaines.

A. Ressources humaines

20. Le personnel du BIE est responsable non seulement de la gestion des évaluations centralisées, mais aussi d'autres activités d'évaluation, dont le développement des capacités d'évaluation. Au cours de la période 2024-2027, le BIE continuera à soutenir les évaluations décentralisées de la manière suivante :

- (a) Fourniture d'orientations méthodologiques sur la manière de concevoir et de mener des évaluations décentralisées ;
- (b) Formation à la méthodologie d'évaluation décentralisée des programmes de pays et régionaux, et coordination des opportunités de développement professionnel pour renforcer la capacité d'évaluation des bureaux de pays du FNUAP et de leurs homologues nationaux ;
- (c) Gestion du système de contrôle de la qualité des évaluations décentralisées ;
- (d) Diffusion des connaissances en matière d'évaluation, par le biais des plateformes de gestion des connaissances, des réseaux et des communautés de pratique du FNUAP.

21. Au niveau décentralisé, le nombre de centres de liaison/d'administrateurs chargés du suivi et de l'évaluation dans les bureaux de pays a progressivement augmenté au cours des cinq dernières années. En 2023, tous les bureaux de pays disposaient soit d'un administrateur/spécialiste chargé du suivi et de l'évaluation, soit d'un centre de liaison pour le suivi et l'évaluation.

B. Ressources financières

22. Les coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel sont présentés pour les évaluations des programmes centralisés et décentralisés, ainsi que pour le BIE. L'allocation budgétaire réelle sera examinée et confirmée lors de la préparation du budget intégré pertinent qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Toutefois, les chiffres présentés ne représentent pas la totalité des coûts estimés de la fonction d'évaluation, comme c'était le cas dans le précédent plan quadriennal d'évaluation budgétisé (2022-2025), puisque la fonction d'évaluation comprend également le coût d'autres types d'évaluations décentralisées, le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations, et les initiatives de renforcement des capacités d'évaluation internes et nationales. Il est important de noter que, dans le cas des évaluations décentralisées des programmes de pays, les coûts estimés sont indicatifs, mais limités dans le cadre des ressources ordinaires globales destinées à ces programmes. Les budgets des évaluations centralisées et du Bureau indépendant d'évaluation sont formalisés dans le budget intégré du FNUAP.

23. Le tableau 4 ci-dessous donne un aperçu des coûts des évaluations centralisées. Le coût total des évaluations centralisées est estimé à 9,70 millions de dollars, dont 7,49 millions proviennent du budget institutionnel et 2,21 millions d'autres ressources.

Tableau 4. Évaluations centralisées - aperçu des coûts estimés, 2024-2027

	Budget institutionnel	Autres ressources	Total
	<i>(en dollars)</i>		
Évaluations thématiques, programmatiques et institutionnelles			
Niveau des réalisations	1 238 839	2 206 296	3 445 135
Produits et accélérateurs	3 764 308	0	3 764 308
Efficacité et efficacité organisationnelles (EEO)	1 290 213	0	1 290 213
Sous-total			

Autres exercices d'évaluation			
Étude de métasynthèse à l'échelle du système	1 200 000	0	1 200 000
Sous-total			
Coût total des évaluations centralisées	7 493 360	2 206 296	9 699 656

24. Le tableau 5 ci-dessous donne un aperçu des coûts estimés pour les évaluations décentralisées des programmes. Le montant total à investir dans les évaluations des programmes de pays et régionaux est estimé à 5,07 millions de dollars sur la période du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel.

25. Le coût des évaluations décentralisées des programmes est supporté par les programmes de pays et régionaux et dépend, entre autres, de la complexité du programme évalué, du volume d'activités correspondant, ainsi que des ressources globales du programme.

Tableau 5. Évaluations décentralisées des programmes - aperçu des coûts estimés, 2024-2027

Évaluations des programmes de pays, par région	Budget prévisionnel (en \$)
Asie et Pacifique	1 101 156
États arabes	740 000
Europe de l'Est et Asie centrale	380 000
Afrique du Sud et de l'Est	1 187 000
Amérique latine et Caraïbes	650 000
Afrique occidentale et centrale	560 000
Total des évaluations de programmes de pays	4 618 156
Total des évaluations de programmes régionaux	450 000
Coûts totaux estimés	5 068 156

26. Le coût global estimé pour la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027, est de 29,42 millions de dollars, comprenant les coûts pour le Bureau indépendant d'évaluation et les évaluations centralisées (22,14 millions de dollars devraient être couverts par le budget intégré, plus 2,21 millions de dollars par d'autres ressources) et les coûts estimés pour les évaluations décentralisées de programmes (5,07 millions de dollars).

Tableau 6. Aperçu des coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027

Typologie des coûts	Budget prévisionnel (en millions de \$)
Coûts du Bureau indépendant d'évaluation* et évaluations centralisées financées par le budget intégré	22,14
Évaluations centralisées financées par d'autres ressources	2,21
Évaluations décentralisées de programmes - coûts estimés	5,07
Coûts totaux estimés pour la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel, 2024-2027	29,42

*Les coûts du Bureau indépendant d'évaluation comprennent : (a) les postes, (b) les consultants, (c) le mobilier et l'équipement, et (d) les frais de fonctionnement.

VII. Risques

27. Les risques qui pèsent sur la réalisation du plan d'évaluation sont les suivants :

(a) *Facteurs contextuels.* Ils peuvent exiger une redéfinition des priorités des thèmes d'évaluation, afin de garantir la pertinence et l'utilité des évaluations prévues. Les restrictions de voyage dues à des contextes humanitaires ou d'urgence ou à d'autres facteurs inhibiteurs peuvent également affecter la capacité des équipes d'évaluation à mener des missions sur le terrain et à consulter des informateurs clés. Ces contraintes et limitations seront traitées par une adaptation flexible de la portée de l'évaluation ainsi que des méthodes et outils de collecte de données ;

(b) *Contraintes des ressources financières et humaines.* Celles-ci peuvent avoir un effet négatif sur la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel proposé pour la période 2024-2027, si les fonds ne sont pas disponibles ou sont réduits, ou si des changements de personnel importants ont lieu. Un suivi étroit de la planification des ressources financières et humaines contribuera à atténuer ces risques ;

(c) *Ajustements du plan stratégique du FNUAP.* Ces changements peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du plan stratégique en raison de modifications résultant de l'examen à mi-parcours du plan, par exemple, ou de l'environnement des ressources. L'approche évolutive de la planification de l'évaluation permettra d'ajuster de manière pertinente le plan d'évaluation en fonction de tout changement important dans l'orientation stratégique du FNUAP.

VIII. Rapports

28. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel seront indiqués dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation présenté chaque année au Conseil d'administration.

29. Le Bureau indépendant d'évaluation intégrera les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce plan, y compris le niveau de ressources concernant les résultats attendus, dans l'examen à mi-parcours du plan actuel (si nécessaire) et dans la préparation du prochain plan d'évaluation chiffré pour l'exercice pluriannuel de 2026-2029.